

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 059_2022

Séance du vendredi 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des mariages en Mairie d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 5 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT ;
Mme Justine DURETETE, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE ;
M. Maxime ROKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Franky SALON ;
M. Clément WALBROU, conseiller municipal, ayant donné procuration à MME Françoise WARNEYS ;

Était absent :

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h07

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DENOMINATION DES SALLES – BATIMENT RUE DU 11 NOVEMBRE ET BATIMENT RUE DE L'ÉGLISE.

Le bâtiment situé à côté de la Salle Victor Dehaine, rue du 11 novembre, et qui accueille le service de garderie, le Relais Petite Enfance, la salle de danse et la salle de théâtre n'a jusqu'à présent pas de dénomination.

Il en de même pour le bâtiment récemment acquis au 45 rue de l'église.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)**

- **ACTER** la dénomination du bâtiment situé à côté de la Salle Victor Dehaine, rue du 11 novembre, comme suit « Les petits pas » ;
- **ACTER** la dénomination du bâtiment situé au 45 rue de l'église, comme suit « Albert Gravelaine » sous réserve de l'accord de la famille ;
- **En cas de refus de la famille d'Albert Gravelaine, ACTER** la dénomination du bâtiment situé au 45 rue de l'église, comme suit « Hubert BOUQUET » sous réserve de l'accord de l'intéressé ;
- **CHARGER** Mme le Maire de communiquer aux administrations concernées ces nouvelles appellations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

